



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Journal Suisse de la Pêche / Juin 2009

La FSP face à l'avenir avec une nouvelle direction

La FSP entend maîtriser ses tâches avec Roland Seiler à la tête du Comité directeur largement renouvelé et avec des statuts révisés.

Une année après l'Assemblée des délégués 2008 qui marquait le 125^e anniversaire de l'organisation faîtière nationale des pêcheurs et des pêcheuses, le président du comité d'organisation de cette AD, Roland Seiler, a été élu en qualité de nouveau président de la FSP. C'était le 9 mai à Schaffhouse. Cet ancien président de la FCBP succède à Werner Widmer qui se retire

après huit de mandat.

Le CD renouvelé

La 126^e Assemblée des délégués qui siégeait pour la dernière fois dans sa forme actuelle a élu le Comité directeur (CD) élargi à huit membres. En font désormais partie; Thierry Potterat (Baulmes VD, ancien), vice-président, André Blanc (Zurich, nouveau), caissier central, Kurt Bischof

(Hochdorf LU, nouveau), communication, Laurent Giroud (La Chaux-de-Fonds, ancien), formation en Suisse romande, Hans-Peter Güntensperger (Frutigen BE, nouveau), shop FSP, Martin Huber (Suhr AG, nouveau), conseiller scientifique et Maxime Prevedello (Genève, nouveau), communication pour la Suisse romande.



Séance photo pour les nouveaux membres du CD. De gauche à droite: André Blanc, Hans-Peter Güntensperger, Laurent Giroud, Roland Seiler, Martin Huber, Kurt Bischof, Maxime Prevedello, Thierry Potterat et Philipp Sicher, chargé d'affaires.

Hommages

L'Assemblée des délégués a nommé membres d'honneur le président central sortant et les membres démissionnaires du CD, soit les vice-présidents Martin Peter (Protection des espèces, Zurich) et Hans-Ulrich Büschi (Communication, Berne), ainsi que René

Keller (Schaffhouse) ancien président de l'Association de pêche de Schaffhouse et président du Club des 111. Les délégués ont ainsi rendu hommage aux démissionnaires qui ont bien mérité de la FSP au cours des nombreuses années qu'ils ont consacrées à la pêche et à la protection

et à la revitalisation des cours d'eau et de leurs habitats. L'assemblée a exprimé sa reconnaissance en les applaudissant chaleureusement à Albert Demut (Zurich), qui démissionne pour la seconde fois en qualité de caissier et qui a déjà été élu membre d'honneur en 2001, ainsi qu'à

Helena Diggelmann (Schaffhouse) qui s'est occupée du secrétariat de la FSP suite au départ de l'ancien chargé d'affaires, Tobias Winzeler.

La révision totale des statuts de la fédération par un groupe de travail présidé par R. Seiler a constitué l'objet principal de l'AD. La révision visait essentiellement à aplatir la hiérarchie par le remplacement du Comité central par la nouvelle Assemblée des délégués qui siègera plusieurs fois par année, ainsi qu'à faire subir une cure d'amaigrissement aux structures de la fédération. Le projet de statuts était incontesté sur le fond. C'est par toutes les voix contre cinq et une abstention que la nouvelle « constitution de la fédération » a finalement été adoptée.

« Vive l'avarice! »

Les associations cantonales schwytzoise et vaudoise de pêche se sont opposées au maintien de l'obligation de cotiser pour les membres d'honneur, les membres passifs et les membres libres des sociétés affiliées à la FSP. Par l'ensemble des voix contre six les propositions dont les motifs ont été exposés par Karl Fisch (SZ) et Pierre-André Légeret (VD) ont été clairement rejetées. Michael Fiechter, co-président de l'association cantonale saint-galloise des pêcheurs avait fustigé les pêcheurs pour l'attitude matérialiste qu'ils adoptent fréquemment et dont la devise pourrait être « Vive l'avarice! » Hans Thönen, vice-président de la FCBP, n'en pensait pas moins. Comme le président central sortant Widmer, il a trouvé

fort de tabac que les Vaudois n'ont pas trouvé mieux que de menacer la fédération de leur démission si leur requête ne trouvait pas grâce devant l'assemblée.

La proposition du Comité central d'augmenter la cotisation de sept à dix francs à partir de 2010, comme annoncé à l'AD à Interlaken, n'a provoqué aucune discussion. Sanctionnée à l'exception d'une voix contre et de quatre absences, cette augmentation permettra par les recettes supplémentaires qu'elle va générer de soulager les finances de la fédération à court terme. Ces recettes sont déjà bien compromises par la perte d'environ 11'000 membres enregistrée ces 15 dernières années.



L'organe souverain de la fédération a approuvé toutes les propositions du Comité directeur et du Comité central.

Le rapport annuel du président et des responsables de secteur et les comptes annuels bouclant par un bénéfice d'environ 18'500 francs ont passé la rampe sans discussion. Ce résultat positif n'a été possible que grâce à une contribution extraordinaire de la Confédération, au non-

versement pendant deux ans de la cotisation de la FSP au Bureau suisse de conseil pour la pêche FIBER et à la réduction linéaire de dix pour cent des indemnités servies aux titulaires d'une charge au sein de la fédération. Comme l'ont dit dans leur rapport de révision Hansjörg Dietiker (Cas-

ting-Verband) et Michael Fiechter (SG), confirmés dans leur mandat, les finances resteront un sujet tenace. Viktor Studer (BE) a aussi été confirmé dans sa fonction de réviseur suppléant.

L'EEA loue Martin Peter

L'Assemblée des délégués tenue à Schaffhouse, la ville d'origine de Widmer, s'est terminée par des messages de salutations dont celui du président de l'Alliance européenne des pêcheurs à la ligne. Peter Mohnert a loué le

rôle de pionnière de la FSP en matière de gestion des cormorans et il a fait l'éloge de Martin Peter en soulignant ses « mérites exceptionnels » en relation avec l'élaboration du plan de mesures cormoran. Ce plan a servi de modèle à la Commission de la pêche du

Parlement européen pour son Plan européen de gestion du cormoran. Rappelons que le députés européens l'ont adopté à une forte majorité le 4 décembre 2008.

Sept mesures pour se remettre en forme

Un programme de remise en forme comprenant sept mesures devrait ouvrir la voie du succès à la FSP, a déclaré son nouveau président dans son discours d'introduction.

La FSP doit relever d'«énormes défis» et ne pourra le faire que si elle est suffisamment en forme a constaté Roland Seiler. Il souhaite donc lui prescrire un programme de remise en forme fondé sur les trois C et sur sept mesures.



Les trois C de Roland Seiler sont « C, comme compéten-

ce », « C, comme combativité » et « C, comme communication ». La FSP doit «être perçue par le public comme étant l'organisme compétent en matière de poissons et de pêche » et comme « fédération combative, mais se battant à la loyale ». Il faut à cet effet renforcer la communication au niveau interne et externe.

A court terme, les sept mesures suivantes doivent conduire la FSP au succès :

1. Garantie d'une base financière solide, pour renforcer la capacité d'action et d'intervention.
2. Introduction d'une gestion centralisée des adresses.
3. Création de documents de formation pour soutenir les associations et fédérations en matière de formation et de

perfectionnement. Plus d'engagement dans le cadre de l'Olympiade des jeunes pêcheurs. Adjonction d'un volet pratique au Brevet du pêcheur sportif.

4. Elaboration d'un concept de communication moderne.
5. Renforcement du lobbying et des relations publiques.
6. Formation d'équipes de compétences, afin de mettre à profit les connaissances spécialisées qui existent un peu partout.
7. Organisation de congrès de spécialistes servant de plateformes d'information et de discussion sur des questions d'actualité.

(La version intégrale de l'allocation peut être téléchargée sur le site www.sfv-fsp.ch)

Le dossier de la protection des oiseaux toujours ouvert

La révision de l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs (OROEM) se fait toujours attendre. Les délégués de la FSP qui espéraient que le « chasseur en chef de la Suisse » leur apporterait de bonnes nouvelles ont été déçus. La révision des statuts du réseau de formation des pêcheurs est aussi en souffrance.

La révision de l'OROEM aurait dû entrer en vigueur le 1^{er} mars. En fait, elle est bloquée au niveau du Conseil fédéral. Reinhard Schnidrig, chef de la section chasse, faune et biodiversité en forêt, à l'OFEV, n'a pas pu faire de déclaration de portée obligatoire à l'AD de la FSP sur ce qui adviendra de ce dossier. La révision devrait créer le cadre juridique permettant de prendre des mesures de régulation des oiseaux piscivores dans les réserves naturelles d'importance internationale, par exemple au Fanel. On attend également une réponse à la question du dédommagement des pêcheurs professionnels pour les dégâts que les cormorans font subir à leurs filets et à leurs captures. Ces deux postulats font l'objet de la pétition sur les prédateurs déposée en août dernier par la FSP. Et même si la Confédération autorisait des interventions

dans les colonies de cormorans, ce ne serait encore pas la garantie que les cantons, chargés de l'exécution des mesures (enduire les œufs d'huile ou les percer), passeraient aux actes, selon Reinhard Schnidrig. Il en va de même des tirs sélectifs des harles bièvres et des hérons cendrés causant des dommages, que la loi sur la chasse autorise. La réduction de la période d'interdiction de chasser le cormoran est aussi du ressort des cantons. Donc, « les pêcheurs et les chasseurs sont dans le même bateau. A eux de chercher des solutions ensemble. »

La formation SaNa fonctionne

La révision des statuts du réseau de formation des pêcheurs suisses exigée par la FSP est en suspens. La balle est dans le camp de l'OFEV. En complément au rapport

d'activité, le président sortant a relevé que le réseau pouvait être fier d'avoir mis sur pied pour la pêche une formation qui prend en compte les prescriptions les plus récentes en matière de protection des animaux et fonctionne généralement bien. Le mérite en revient essentiellement à la FSP et à son représentant dans le comité de pilotage, Ruedi Hauser, ainsi qu'aux responsables régionaux et à leurs assistants, de même qu'aux quelque 180 instructeurs SaNa. Le seul point qui ne donne pas satisfaction est le choix de la forme juridique de l'association pour ce réseau. L'OFEV partage notre avis sur ce point. Il faudra donc qu'un contrat de prestations avec la communauté de travail FSP/Edition Jahr & Co soit établi et que les statuts soient révisés en conséquence.

Le contre-projet a été amélioré

Grâce à l'intervention de Martin Landolt (PBD GL), le Conseil national a amélioré son contre-projet indirect à l'initiative de la FSP «Eaux vivantes» sur un point déterminant.

Seul membre du Conseil national pratiquant la pêche sportive, le nouvel élu glaronnais a flairé le côté « diabolique » de l'assouplissement des dispositions régissant les débits résiduels, que le Conseil des Etats a décidé. En effet, pour produire de l'énergie, des captages devraient être possibles dans les cours d'eau jusqu'à 1'700 m d'altitude, contre 1'500 m actuellement. La FSP et ses alliés estiment que l'article en question est vital.

La proposition de compromis de Landolt qui vise à n'appliquer la disposition qu'aux cours d'eau non poissonneux permet d'améliorer le contre-projet sur un point déterminant. Pour le reste, le Conseil national s'est rallié aux décisions du Conseil des Etats et a approuvé au vote final par 104 voix contre 68 voix issues essentiellement du camp bourgeois, le contre-projet amélioré. L'objet retourne au Conseil des Etats

pour l'élimination des divergences.

La FSP a affiché la couleur juste avant que le débat ne s'ouvre au Conseil national, le 28 avril. En tenue de pêche, les pêcheurs ont accosté, sous une pluie battante, les membres du Parlement devant le Palais fédéral en leur remettant un biscuit en forme de poisson, des documents et surtout en leur livrant des arguments qui semblent avoir porté.